

SEANCE du : 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 février 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Etienne HUCAULT à Thierry BAUDOUIN	Rodolph THIBAUDEAU à Nathalie MOREAU
Anita BRIFFE à Pierre MORIN		

Secrétaire de séance : Anne ROUX, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services


Composition du jury pour la réhabilitation de l'espace Simone VEIL

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'espace Simone Veil sur la Commune de Bressuire, la collectivité souhaite mettre en place une Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le projet ainsi qu'un jury.

Conformément à l'article L1411-5 du CGCT, modifié par Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - art. 58, la commission d'appel d'offres est composée comme suit: « Lorsqu'il s'agit (...) d'une commune de plus de 3 500 habitants et plus (...), par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités, ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière »

Liste des candidatures à la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

Le Président : Emmanuelle MENARD	
Membres titulaires	Membres suppléants
Bérangère BAZANTAY	Yannick CHARRIER
Anne-Marie BARBIER	Pascal GABILY
Jean-François MOREAU	Pierre BUREAU
Pascale FERCHAUD	Florence BAZZOLI
Véronique VILLEMONTAIX	Arnaud PRINTEMPS

Le jury sera constitué, conformément aux articles R.2162-22, R.2162-24 du Code de la Commande Publique. Il sera présidé par le Maire de Bressuire et comprendra, avec voix délibérative :

- 5 membres élus titulaires de la Commission,

- 3 personnes qualifiées, présentant une expérience et une qualification dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie (2 personnes désignées par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes et une personne désignée par le CAUE).

Outre les deux collègues précités, constituant les membres à voix délibérative du jury, le président peut inviter à participer aux séances du jury des agents du maître d'ouvrage compétents dans la matière qui fait l'objet du concours ou en matière de marchés publics. Le jury pourra, par ailleurs, auditionner toute personne susceptible d'apporter des informations utiles ou une expertise supplémentaire.

Pour l'organisation générale de la procédure du concours, il est proposé, conformément aux recommandations de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP), l'intervention d'une commission technique ad hoc, constituée notamment :

- des services de la ville de Bressuire concernés : la Directrice Générale des Services, le Directeur des Services techniques, la responsable du service Commande Publique,
- du cabinet de programmation et éventuellement, de tous spécialistes susceptibles d'être consultés.

Les frais de jury et tout frais relatif aux travaux des commissions seront pris en compte par la Ville de Bressuire.

VU les articles L 2123-1 – R 2123-1 1° et R2172-2 1° du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré et avec 3 abstentions (Pierre MORIN, Florence BAZZOLI, Anita BRIFFE), le Conseil Municipal décide :

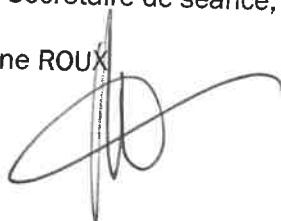
- **D'ELIRE** 5 membres élus titulaires et 5 membres élus suppléants de la ville de Bressuire à la Commission d'Appel d'Offres ;
- **D'ARRETER** la composition du jury telle que proposée ci-dessus ;
- **DE FIXER** à 1.000 € HT l'indemnité maximale à verser à chaque candidat, sur avis du jury ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'adoption de la présente délibération et à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne ROUX



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230222-DG_DEL_2023_021-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023